



Conseil Départemental du Pas-de-Calais



Arras, le 23 avril 2025

CST du 22 avril 2025, double authentification : Utilisation du smartphone personnel pour une raison professionnelle : pour la CGT c'est non !!!

Nous prenons connaissance de cette modification du règlement de télétravail. Toutefois, il est important de préciser quelques points :

- Pourquoi alors même que l'administration présente ce jour le document final dans cette instance, des éléments de communication et de langage sont déjà largement diffusés sur l'intranet ou par mail aux agents ?
- Pourquoi dire ouvertement que cette question est validée par les organisations syndicales, alors que jusqu'à preuve du contraire nous nous réunissons ce jour pour en discuter et pour voter sur ce point ?
- Pourquoi les aménagements proposés par les organisations syndicales et notamment par la CGT ne sont pas retenus par l'Administration ?
- Si l'agent télétravailleur atteste qu'il ne dispose pas d'un équipement mobile personnel de type smartphone et se trouve dans l'impossibilité d'installer l'un des logiciels proposés pour la double authentification, la collectivité pourra fournir un dispositif de double authentification de quoi s'agit-il exactement ? lequel ?
- L'utilisation d'un smartphone personnel dans le cadre de son travail reste non acceptable pour la CGT, nous serions pour si notre demande de la prise en charge de la moitié du forfait téléphonique des agents par le conseil Départemental était appliquée ou alors la fourniture systématique d'un téléphone à tous les agents bénéficiant du télétravail.
- Vous demandez aux agents d'utiliser son smartphone personnel à des fins professionnelles, que diriez vous si un agent utilisait son téléphone professionnel à des fins personnelles !
- Aujourd'hui l'utilisation du téléphone portable personnel, demain l'utilisation d'un ordinateur personnel ? C'est la porte ouverte à toutes les dérives !

Ne pouvant pas cautionner cette mascarade la CGT votera contre...

Contact : 03/21/21/69/67 cgt@pasdecalais.fr